

Procès-verbal du conseil municipal du 05 août 2025

La séance débute à 18h00.

Sont présents : André PEZCH, Roxane LACUBE, Maggy PEYRADE et Philippe CALVAYRAC.

Absent : Thomas CAVAYE.

Ph. CALVAYRAC est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 juin 2025
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

- Approbation des décisions et sécurisation de la ressource en eau

Une convention avait été envoyée à la commune par l'Agglo Carcassonnaise qui donnait les pleins pouvoirs à Réseau 11 pour la ressource en eau.

La commune a répondu par une lettre et une délibération limitant les pouvoirs de « Réseau 11 » à la gestion de l'eau potable (distribution et facturation), dans la mesure où aucune convention concernant l'eau n'a jamais été signée par la commune au bénéfice de l'Agglo.

La commune tient à conserver la maîtrise de la source et de l'eau agricole.

La préfecture, sollicitée par l'Agglo, a décrété la délibération entachée d'illégalité.

La commune persiste dans ses décisions et confirme sa volonté, déjà exprimée par une délibération du 27 juillet 2023, la lettre du 10 avril 2025 et la délibération du 29 avril 2025.

Le conseil est d'accord sur le fait qu'une nouvelle délibération appuyant cette volonté soit prise si nécessaire.

Il faut souligner que des décisions prises par l'Assemblée Nationale et le Sénat en octobre 2024 nous confortent dans nos positions.

- Prise de délibération pour la convention RGPD et DPO

Au cours du dernier conseil il avait été décidé de changer de prestataire de protection des données.

Il faut prendre une délibération afin de valider cela. Le conseil approuve la délibération.

- Prise de position sur le financement des futurs projets

Un courrier du Département nous demande de faire, avant la mi-septembre, un état des besoins de financement de la commune pour divers projets.

La liste de la commune comprendra la réparation du goudronnage des rues et des chemins, l'engravement du chemin de la bergerie et la réparation de l'église.

- Crise sécheresse eau

La réparation des grosses fuites qui pénalisaient la ressource en eau est effective. La commune a ainsi récupéré une douzaine de mètres cubes de débit journalier, ce qui permet voir arriver la période de grosses chaleurs avec un peu moins de craintes. Il faut tout de même surveiller le château d'eau qui laisse apparaître quelques fissures.

Thomas CAVAYE désire construire, sur une de ses parcelles, un bâtiment agricole avec une installation de panneaux solaires d'environ 1400 m². Pour obtenir le permis de construire il lui faut créer une bâche d'eau. Il aurait souhaité que la commune participe financièrement à cette création.

S'agissant d'une construction privée sur une parcelle privée il paraît difficile de lui donner satisfaction.

Des résidents Arquettois ont manifesté le désir d'acheter un bout de terrain communal afin de planter des amandiers, installer une ruche etc...

Les discussions sont en cours.

La commune va demander au syndicat de bassin une aide afin de supprimer des arbres qui encombrent le lit du ruisseau.

La séance se termine à 16h15.

Le Secrétaire Ph. CALVAYRAC



Le Maire A. PECH

